La Cour suprême accepte le recours déposé par le général Toufik et Said Bouteflika

La Cour suprême a accepté mercredi, l'appel en cassation déposé par les personnes condamnées dans le cadre de l'affaire du général Toufik et Sadi Bouteflika, indiquent plusieurs sources.

Ainsi, la haute instance juridique en Algérie accepte la révision des condamnations de toutes les personnes impliquées dans l'affaire appelée ''le complot contre l'armé''. Les personnes concernées sont : Said Bouteflika, le général Mohamed Mediene dit Toufik, Louiza Hanoune et le général Bachir Tartag.

Pour rappel Toufik, Tartag et Said Bouteflika ont été condamnés à 20 de prison ferme et Louiza Hanoune à trois de prison de prison dont 9 mois ferme.

La Cour suprême désignera le tribunal militaire qui révisera le procès.